

PLAN DE COURS¹

COURS : GPE1129- Gestion de la santé et de la sécurité au travail
PROFESSEURE : Yasmine Mohamed
GROUPE : 05 - Formation à distance

PRÉSENTATION DU PROFESSEURE

Yasmine Mohamed est détentrice d'un doctorat en relations industrielles de l'Université Laval et conseillère en ressources humaines agréée (CRHA). Elle est professeure régulière de relations industrielles à l'unité de l'enseignement et de la recherche des sciences de la gestion à l'Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue. Elle est détentrice également d'un baccalauréat en sciences économiques et d'une maîtrise en économie quantitative des réseaux. Entre 2015 et 2019, elle a été chargée de cours à l'Université de Québec à Chicoutimi et assistante d'enseignement et de recherche à l'Université Laval. Ses travaux de recherche portent particulièrement sur le pouvoir de négociation syndicale, la qualité de l'emploi et la qualité du travail. Elle s'intéresse également aux politiques publiques de l'emploi et aux nouvelles relations d'emploi.

ACCEPTATION DÉPARTEMENTALE — SCIENCES DE LA GESTION

PAR : Bryan Boudreau-Trudel

LE : 3 mai 2020

HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE

¹ [Procédure relative aux plans de cours](#)

COORDONNÉES

Professeur ayant médiatisé le cours : Yasmine Mohamed

Responsable de l'encadrement : Yasmine Mohamed

Courriel du responsable de l'encadrement : Yasmine.Mohamed@ugat.ca

OBJECTIFS DE LA FORMATION DE 1ER CYCLE

La formation de premier cycle trouve sa spécificité dans les caractéristiques suivantes :

- elle vise le développement chez l'étudiant de ses capacités d'analyse et de synthèse par l'étude relativement approfondie d'une discipline ou d'un champ d'études dans les aspects aussi bien théoriques qu'empiriques et en misant sur l'appropriation des fondements et de la méthodologie propre à cette discipline ou à ce champ d'études ;
- dans la perspective d'une éducation permanente, elle développe la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue ;
- elle le rend capable de s'adapter facilement aux changements, de relier son champ de compétence aux autres spécialités et de collaborer avec des tiers ;
- elle le rend capable de discerner la valeur objective des affirmations qu'il fait ou qui lui sont faites, de bien comprendre, interpréter et commenter l'information ;
- elle développe chez lui une compétence professionnelle ou scientifique qui le rend apte à intervenir efficacement et à mesurer la portée sociale et éthique de ses activités ;
- elle l'amène à maîtriser le langage propre à son domaine de connaissances, à pouvoir produire un discours cohérent et pertinent, à l'articuler de façon précise, claire et concise, tant à l'écrit qu'à l'oral et, ainsi, à être capable de communiquer ses connaissances dans son milieu professionnel ou scientifique et dans l'ensemble de la société ;
- elle développe son esprit d'initiative et sa créativité, qui le rendent actif dans son milieu et l'amènent à appliquer ses connaissances à des situations et des problèmes nouveaux.

DESCRIPTION DU COURS

CONTENU

Historique des lois en matière de SST. Le gouvernement et la législation. Hygiène en milieu de travail. Programme de prévention en SST. Les aspects économiques de la SST. La CNESST et son fonctionnement (structure et organisation).

PRÉALABLES

Aucun

GÉNÉRAUX

Sensibiliser l'étudiant à l'ensemble de la législation et de son évolution concernant la santé et la sécurité au travail (SST).

Développer chez l'étudiant un sens critique face aux facteurs de risque ainsi qu'aux problèmes socioéconomiques des lésions professionnelles dans une entreprise.

Familiariser l'étudiant à la gestion de la SST (programmes, structure et organisation).

SPÉCIFIQUES

Plus spécifiquement, ce cours devra permettre à l'étudiant de :

- Mieux connaître le cadre législatif et réglementaire pertinent, afin de pouvoir s'y référer rapidement et efficacement ;
- Identifier les divers organismes normatifs et instances administratives pertinentes, et connaître leur fonctionnement ;
- Apprendre à consulter et utiliser ces ressources de façon à répondre à leurs besoins pratiques quotidiens ;
- Développer des réflexes de gestionnaire favorisant la prévention ;
- Identifier les problématiques en matière de santé et de sécurité au travail et établir des pistes de solution et des plans d'intervention ;
- Intégrer la gestion de santé et de sécurité au travail, dans le cadre de la gestion globale (relations industrielles, ressources humaines, productivité).

PLAN DU COURS		
Semaine	Contenu	Lectures
1	Introduction <ul style="list-style-type: none"> – Présentation de l'enseignante et des étudiants – Présentation du cours et du plan du cours – Explication des modalités d'évaluation des apprentissages et du travail de session – Évolution du monde du travail et la SST 	
2	Évolution du monde du travail et la SST <ul style="list-style-type: none"> – Nouvelles formes d'emploi et la SST – L'impact des nouvelles formes d'emploi sur la SST – Nouvelles formes d'organisation du travail et la SST – L'impact des nouvelles formes d'organisation d'emploi sur la SST 	
3	La problématique et l'organisation de la santé et de la sécurité du travail <ul style="list-style-type: none"> – Un portrait sur les lésions professionnelles – Les coûts des lésions professionnelles – Les principes généraux de la prévention – Les bénéfices de la prévention : Contexte économique concurrentiel – La typologie des risques en milieu de travail – Les principales législations et réglementations au Québec – Les définitions et présomptions – SST : une question de RH – Présentation du travail de session 	Chapitre 1 Études de cas 1
4	Le régime québécois et canadien de santé et de sécurité du travail <ul style="list-style-type: none"> – Les instances de participation et de décision pour les organisations de compétence canadienne – Les instances de participation et de décision pour les organisations de compétence québécoise – Les spécialistes en prévention intervenant au sein des organisations de compétence québécoise et canadienne 	Chapitre 2 Étude de cas 2
5	Le régime québécois et canadien de santé et de sécurité du travail <ul style="list-style-type: none"> – L'histoire de la SST au Canada – L'histoire de la SST au Québec – L'application de la LSST au sein des organisations de compétence québécoise – L'application du C.c.t. au sein des entreprises de compétence canadienne – Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail 	Chapitre 3 : 58-82
6	Le régime québécois de prévention en matière de harcèlement Conférencier M. Louis Bélisle <ul style="list-style-type: none"> – Les tendances actuelles – La disposition sur le harcèlement psychologique prévue dans la LNT – Les obligations de l'employeur en matière du harcèlement psychologique au travail – Les Conséquences du harcèlement psychologique sur les entreprises – Autre législation québécoise en matière de harcèlement au travail 	Chapitre 3 : 83-86

Semaine	Contenu	Lectures
7	Le règlement sur la santé la sécurité du travail <ul style="list-style-type: none"> – Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) – L’environnement de travail – L’établissement de travail – Les machines, les équipements et les outils de travail – Les travaux particuliers – Les mesures de protection touchant l’individu 	Chapitre 4
8	* Examen de mi-session en ligne	
9	Conférencier M. Charles Côté <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les principaux facteurs à considérer pour la prévention des maux de dos et des lésions musculo-squelettiques en milieu de travail. – Établir une séquence gagnante pour bien gérer les problèmes de santé en entreprise (physique et/ou psychologique). – Expliquer le rôle de la partie employeur/syndicale face aux TMS (Troubles musculo-squelettiques) et/ou problèmes psychologiques – Choisir le bon moment pour mettre en place une politique de prévention des TMS. 	
10	Les démarches et les mécanismes de prévention et d’intervention en SST <ul style="list-style-type: none"> – Définition de la prévention – Les niveaux de prévention – Le système de la Gestion de la SST – Les référentiels en SST – Le programme de prévention – La démarche préventive – L’application de la démarche préventive – Les mécanismes d’identification et d’évaluation des risques pré et post-accident. – Le rôle du gestionnaire à l’égard de la prévention 	Chapitre 6 et chapitre 8 Étude cas
11	La gestion des dossiers de lésions professionnelles et les indemnités <p>Conférencier M. David Lecours</p> <ul style="list-style-type: none"> – La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) – La responsabilité criminelle des organisations en matière de SST – La Loi sur l’indemnisation des victimes d’amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières (LIVASMC) – De la réclamation à l’indemnisation 	Chapitre 5 et chapitre 11
12	Assignation et retour au travail <ul style="list-style-type: none"> – Le droit à la réadaptation – Le droit de retour au travail – L’assignation du travailleur – Responsabilités des acteurs concernés à l’égard de la réadaptation, le retour au travail et l’assignation – Mise en situation 	Chapitre 12 Étude de Cas

Semaine	Contenu	Lectures
13	Le financement <ul style="list-style-type: none"> – Le financement du régime de la CNESST – Les modes de détermination des taux de cotisation – La mutuelle de prévention et le partage des coûts – Remise du travail de session * Évaluation des enseignements disponible	Chapitre 14
14	Classe virtuelle : Présence requise en temps réel <ul style="list-style-type: none"> – Correction du travail de session – Révision de la matière pour l'examen final 	
15	Examen final en ligne	

Une cote variable sera utilisée pour établir la notation littérale.

Article 2.12.3 du Règlement 3 - Les études de 1^{er} cycle de l'UQAT :

L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec d'un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

Extrait de l'article 2.13.1 du [Règlement 3 - Les études de 1^{er} cycle de l'UQAT](#) :

La notation littérale représente: (entre autres)

A+, A, A-; B+, B, B-; C+, C, C-; D+, D; E

Présentation du travail

La résolution *M10-GES-38-09* du module des sciences de la gestion stipule que tout travail doit être généralement présenté sur traitement de texte (version papier) et doit respecter les règles de présentation qui figurent dans le [Guide de présentation des travaux écrits](#), disponible sur le site WEB de l'UQAT.

Évaluation de la qualité du français – [Politique institutionnelle sur la maîtrise du français](#)

La qualité du français écrit est évaluée à 10 %. Barème de correction pour un travail évalué sur 100 : (1 point est retranché pour toute erreur de français) (orthographe lexicale, orthographe grammaticale, syntaxe et ponctuation), jusqu'à concurrence de 10 points.

Plagiat

Tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif à un cours ou à un programme peut entraîner une ou plusieurs sanctions, en référence au [Règlement 12 - Le plagiat ou la fraude pour les étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue](#) (le lien Internet se trouve à l'avant-dernière page du présent document).

Règlementation particulière

- La résolution *D93ADMC75.11.1* du département des sciences de la gestion stipule qu'aucune pondération ne doit être attribuée à la participation des étudiants en classe.
- La résolution *M10-GES-38-07* du module des sciences de la gestion stipule qu'une activité d'évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note finale du cours.
- La résolution *M12-GES-EX-06-05* du module des sciences de la gestion stipule que toute demande de modification aux dates d'examens dans le cadre des cours de formation à distance sera refusée si elle n'est pas présentée à l'intérieur des deux premières semaines de cours et que seules les demandes respectant les critères cités ci-dessous seront considérées avec pièces justificatives comme motif de changement de date d'examen hors des délais prescrits :
 - Mortalité dans la famille immédiate ;
 - Mortalité impliquant un déplacement ;
 - Hospitalisation de l'étudiant.

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT (SUITE)		
Travaux évalués	% de la note finale	Date de remise
Examen de mi- session en ligne	35 %	Voir sur Moodle - Semaine 8
Travail de session	30 %	Travail en équipe à remettre sur Moodle le vendredi (avant minuit) de la treizième semaine.
Examen fin de session en ligne	35 %	Voir sur Moodle - Semaine 15

Détail des travaux évalués

Examen intra en ligne (35 %)

L'examen portera sur toute la matière vue durant la première partie. Toutes les activités faites en classe, y compris les exercices et les discussions de l'actualité, ainsi que tous les chapitres du livre se référant à la partie en question sont matière à examen. L'examen pourrait être fait de questions à choix multiples, de questions théoriques à développement ou encore de mises en situation.

Examen final en ligne (35 %)

L'examen final portera sur la dernière partie du cours. Cependant, des questions d'ordre plus général seront posées ou bien un cas sera présenté ; ces questions/analyses confirmeront votre compréhension des principaux fondements et principes sur lesquels se base la gestion de la santé et de la sécurité au travail et le rôle de gestionnaire en la matière.

Travail de session (30 %)

En ce qui concerne le travail de session, il s'agit d'un travail d'équipe. Le travail consiste en une étude de Cas. Il se compose d'un rapport écrit. L'objectif est l'application des notions qui seront vues tout au long de la session. Les équipes seront constituées à l'aide d'un générateur d'équipes aléatoires et équilibrées. Néanmoins, il vous appartient de gérer votre équipe de travail. Les objectifs, la description du travail, les compétences professionnelles visées, le plan de rédaction ainsi que la grille d'évaluation seront communiqués sur Moodle au moment opportun.

Rôles du professeur

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. De plus, il indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

Délai de réponse

La résolution *DEP-2019-SG287-14* stipule que :

« Le professeur ou le chargé de cours répondra à l'étudiant dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Pour les questions nécessitant des réponses plus élaborées, après avis transmis à l'intérieur de ce délai, une réponse complète sera fournie à l'intérieur de cinq jours ouvrables. Passé ces délais, et après avoir tenté une relance, l'étudiant peut aviser le directeur du département, pour les cours de 1^{er} cycle, ou le directeur du programme, pour les cours de 2^e cycle, afin qu'il communique par téléphone avec le professeur ou le chargé de cours concerné. Dans des circonstances particulières, le professeur ou chargé de cours qui ne serait pas en mesure de respecter momentanément ces délais doit en aviser ses étudiants. »

Rôles de l'étudiant

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

Matériel obligatoire

Laroche, E., Dionne-Proulx, J., et Legault, M.J. (2018). *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*. Montréal, Canada : Chenelière-éducation.

URL : Le gouvernement du Québec. Loi sur la santé et la sécurité du travail, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/S-2.1.pdf>

URL : Le gouvernement du Québec. Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/A-3.001.pdf>

Sources documentaires additionnelles

Cloutier, E., Bourdouxhe, M., Ledoux, É., David, H., Gagnon, I., Ouellet, F., et Teiger, C. (2005). Effets du statut d'emploi sur la santé et la sécurité au travail : le cas des auxiliaires familiales et sociales et des infirmières de soins à domicile au Québec, *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 7(2). Repéré à <http://journals.openedition.org.acces.bibl.ulaval.ca/pistes/3208>.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. (2018). une porte d'entrée unique en matière de travail, <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/400/Documents/DC-400-2032-11.pdf>

Dionne, J.-C. (2002). La santé et la sécurité du travail au Québec: de l'entraide à l'indemnisation - de l'apprentissage à la prévention - des amendes aux droits spécifiques. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 4(1). Récupéré du site de la revue: <http://pistes.revues.org/3706>.

Geneviève B-G. 2015. Le régime québécois de santé et de sécurité du travail et sa mise en œuvre. Dans Bilodeau, P-L., et D'Amours., M (dir). *Fondement des relations industrielles*. (P. 220-252.). Montréal, Canada : Chenelière-éducation.

Gravel, S., Vergara, D., Lippel, K., Dubé, J., Ducharme-Varin, J.-F. et Legendre, G. (2016). *Santé et sécurité des travailleurs qui cumulent des précarités : la lutte aux inégalités de santé attribuables au travail*. Montréal : Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal. Repéré à http://www.centrelearoback.org/assets/PDF/CLR-SylvieGravel_Rapport_Cumul_de_pecarite2016.pdf

Gravel, S., Lippel, K., Vergara, D., Dubé, J., Ducharme, J.-F. et Legendre, G. (2017). Adapter les mesures préventives de santé et de sécurité pour les travailleurs qui cumulent des précarités : les obligations d'équité. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 19 (2).

Grusenmeyer. C. (2007). Sous-traitance et accidents. Exploitation de la base de données EPICEA. Institut National de Recherche et de Sécurité. Repéré à <http://www.inrs.fr/inrs/recherche/etudes-publications/communications/doc/publication.html?refINRS=NOETUDE/4653/NS266>

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. (2011). Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST), <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-691.pdf>

Legault, M.-J. (1994). *Problèmes de santé au travail*, Québec, Canada : Télé-Université

Legault, M.-J. et Dionne-Proulx, J. (2003). Problème de sécurité au travail, Québec. Dans Montreuil, S., Fournier, P.-S et Baril-Gingras (dir.), *L'intervention en santé et en sécurité du travail – pour agir en prévention dans les milieux de travail*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Michel, C, Bref historique de la Santé et Sécurité du travail au Québec. Gouvernement de Québec. Repéré à https://www.caomsc.gc.ca/pdf/BREF_HISTORIQUE_DE_LA_SSTQ.pdf

Organisation internationale du travail ou OIT. (2019). La sécurité et la santé au cœur de l'avenir du travail : Mettre à profit 100 ans d'expérience. Repéré à , https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_686763.pdf

Statistique Canada. (2018), Harcèlement en milieu de travail au Canada, regards sur la société canadienne : Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2018001/article/54982-fra.pdf?st=L4qmgizF>

Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (2015). Vers une pleine réparation des lésions professionnelles. Repéré à <https://uttam.quebec/livre-vert/livre-vert.pdf>

Valeyre, A. (2007). Les conditions de travail des salariés dans l'Union européenne à quinze selon les formes d'organisation, *Travail et Emploi* : <http://journals.openedition.org/travailemloi/2185>, 112 (4), 35-47.